

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Laurence TIREL, Anne-Marie MENARD, Mathilde DEROYANT, Nicolas LEMOULAND, Jean GILLIERS, Christian BAUDRY, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY, André PÉPIN

Absents : /

Secrétaire : Anne-Marie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Compte rendu de
la réunion du 30
mars 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 30 mars 2014.

2014/013
VIE MUNICIPALE
Désignation des
commissions
municipales et
des membres des
organismes
extérieurs

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de désigner les membres composant les commissions municipales et ceux des organismes extérieurs.

BATIMENTS COMMUNAUX

Président : Etienne GUICHARD

Membres : Jean-Claude LEBELTEL, Rose-Marie BAUDRY, Sandrine QUINTIN, Mathilde DEROYANT, Raymond HALAIS

VOIRIE

Président : Jean-Claude LEBELTEL

Membres : Christian BAUDRY, Jean GILLIERS, Nicolas LEMOULAND, Raymond HALAIS, André PEPIN, Henri AVRIL

CIMETIERE

Président : Jean-Claude LEBELTEL

Membres : Raymond HALAIS, Mathilde DEROYANT, Henri AVRIL

VIE ASSOCIATIVE

Président : Loïc PORCHER

Membres : Christian BAUDRY, Rose-Marie BAUDRY, Laurence TIREL, Sandrine QUINTIN

FINANCES

Président : Etienne GUICHARD

Membres : Philippe GERMAIN, André PEPIN, Sandrine QUINTIN, Henri AVRIL, Nicolas LEMOULAND, Raymond HALAIS, Jean GILLIERS

URBANISME ET CADRE DE VIE

Président : Jean-Claude LEBELTEL

Membres : Loïc PORCHER, Anne-Marie MENARD, Rose-Marie BAUDRY, Mathilde DEROYANT

BULLETTIN MUNICIPAL ET COMMUNICATION

Président : Loïc PORCHER

Membres : Laurence TIREL, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY, Anne-Marie MENARD, Henri AVRIL

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : Philippe GERMAIN

Membres titulaires : Christian BAUDRY, Etienne GUICHARD, André PEPIN

Membres suppléants : Raymond HALAIS, Henri AVRIL, Mathilde DEROYANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Président : Philippe GERMAIN

Membres : Mathilde DEROYANT, Rose-Marie BAUDRY, Anne-Marie MENARD, Henri AVRIL

SYNDICAT DES EAUX

Titulaires : Philippe GERMAIN, Henri AVRIL

Suppléant : Jean GILLIERS

SYNDICAT MIXTE DU COUESNON AVAL

Titulaire : André PEPIN

Suppléant : Henri AVRIL

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Titulaire : Henri AVRIL

Suppléante : Laurence TIREL

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Titulaires : André PEPIN, Philippe GERMAIN

Suppléants : Henri AVRIL, Etienne GUICHARD

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION 35

Titulaire : Raymond HALAIS

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à transmettre à la direction générale des finances publiques une liste comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

2014/014
VIE MUNICIPALE
Délégations du
Conseil Municipal
au Maire

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Vu l'article L 2122-22 du C.G.C.T.,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire une partie des délégations prévues par l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de charger Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. pour les alinéas :

2) de fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3) de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de

l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

14) de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;

15) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

16) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;

17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;

18) de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune, préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;

21) d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme ;

22) d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

2014/015
VIE MUNICIPALE
Délégation de
fonction

Monsieur le Maire propose de déléguer, par arrêté, certaines de ses fonctions. Il confère à Monsieur Etienne GUICHARD, 1^{er} adjoint, les finances et les bâtiments communaux, à Monsieur Jean-Claude LEBELTEL, 2^e adjoint, la voirie et à Monsieur Loïc PORCHER, 3^e adjoint, la vie associative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de délégation de fonction.

2014/016
VIE MUNICIPALE
Délégation de
signature

Monsieur le Maire propose de donner, par arrêté, des délégations de signature à ses trois adjoints, afin de répondre aux nécessités en son absence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de délégation de signature.

2014/017
VIE MUNICIPALE
Fixation du
montant des
indemnités

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de décider du montant d'indemnité que percevront les adjoints pendant leur mandat. Il précise que cette indemnité est déterminée par l'article L. 2123-20-1 du CGCT. Il poursuit en indiquant que les indemnités de fonction des conseillers municipaux ne peuvent être supérieures à 8.25 % de l'indice 1015 pour une commune entre 500 et 999 habitants.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de fixer l'indemnité au taux de 8.25 % pour le 1^{er} adjoint et à 6.60 % pour les 2^e et 3^e adjoints, à compter de la prise de fonction.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose que les délégués des commissions externes dont les réunions se dérouleront dans les communes hors du canton pourront bénéficier d'une indemnité kilométrique selon les modalités définies par l'arrêté du 24 avril 2006.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Fixer le taux de l'indemnité du 1^{er} adjoint à 8.25 % de l'indice 1015
 - Fixer le taux de l'indemnité des 2^{ème} et 3^{ème} adjoints à 6.60 % de l'indice 1015
 - Faire bénéficier les conseillers municipaux délégués des commissions externes dont les réunions se dérouleront dans les communes hors du canton, d'une indemnité kilométrique selon les modalités définies par l'arrêté du 24 avril 2006
-

2014/018
VIE MUNICIPALE
Autorisation de
signature pour
actes administratifs

L'article L. 98-III et IV de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, aujourd'hui codifié aux articles L.1311-5 et L. 1311-6 du Code général des collectivités territoriales, a accordé aux maires la possibilité de recevoir et d'authentifier des actes passés en la forme administrative. Cette faculté pour les communes de recourir à un acte authentique en la forme administrative ne leur est toutefois ouverte que dans la mesure où elles y sont parties. L'habilitation à recevoir et à authentifier de tels actes étant un pouvoir propre qui ne peut être délégué, il importe, pour la passation de l'acte, que l'organe délibérant de la collectivité territoriale partie à l'acte désigne, par délibération, un adjoint pour signer cet acte en même temps que le cocontractant et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder elle-même à l'authentification.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Etienne GUICHARD, Premier Adjoint, pour signer, au nom de la commune, tout acte authentique en la forme administrative.

2014/019
EQUIPEMENTS
COMMUNAUX ET
TRAVAUX
Acquisition de la
parcelle cadastrée
section B n°1044

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux de rénovation de la rue des Sabotiers, l'achat par la commune de la parcelle cadastrée section B n°1044 appartenant à Monsieur et Alfred JAMAUX pour la somme de 1 000 € et demande l'autorisation d'établir un acte administratif pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1044 appartenant à Monsieur Alfred JAMAUX pour la somme de 1 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à établir un acte administratif relatif à cette acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2014/020
URBANISME
Enquête publique
concernant
l'aliénation du
chemin rural
reliant le Chesnay
aux Champs Mary

Monsieur le Maire fait part du rapport d'enquête publique ainsi que des conclusions et avis concernant l'aliénation du chemin rural reliant Les Chesnay aux Champs Mary pour laquelle Madame Annick LIVERNEAUX, commissaire-enquêteur, émet un avis favorable. Ainsi, il propose également la vente du chemin, d'une part, à Monsieur Anthony GAUTIER et, d'autre part, à Monsieur Alain BREGAINT au prix de 0.76 € le m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à l'enquête publique relative à l'aliénation du chemin rural reliant Les Chesnay aux Champs Mary
- Décide la vente du chemin susnommé à Messieurs Anthony GAUTHIER et Alain BREGAINT, conformément au document d'arpentage réalisé par la SARL LETERTRE GEOMETRES, au prix de 0.76 € le m²
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2014/021
FINANCES
Approbation des
comptes de
gestion

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant la régularité des opérations,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014/022
INTERCOM-
MUNALITE
Changement de
statuts du
syndicat mixte du
Couesnon Aval

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant le changement de statuts du syndicat mixte du Couesnon Aval. En effet, suite à la fusion des communautés de communes du canton d'Avranches, du canton de Ducey, de Pontorson – Le Mont Saint-Michel et de Sartilly – Porte de la baie, à l'adhésion des communes de Champcervon, d'Isigny le Buat, de La Rochelle-Normande, du Luot, de Sainte-Pience et de Subigny et à la création de la communauté de communes Avranches – Mont Saint-Michel, c'est à présent ce nouvel E.P.C.I. qui représente les communes du canton de Pontorson (communes de Pontorson, le Mont Saint-Michel, Beauvoir, Huisnes-sur Mer, Tanis, Macey, Aucey-la-Plaine, Vessey, Sacey) au sein du comité syndical du syndicat mixte du Coesnon Aval.

Aussi, suite à ces différents mouvements, le syndicat mixte du Couesnon Aval a modifié ces statuts et les nouveaux projets de statuts ont été approuvés lors du comité syndical en date 12 février 2014. A partir de cette date, chaque collectivité adhérente a 3 mois pour émettre un avis sur le projet de nouveaux statuts. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable au changement de statuts du syndicat mixte du Couesnon Aval.

2014/023
INTERCOM-
MUNALITE
Demande
d'affiliation
volontaire au CDG
35

Monsieur le Maire fait part du courrier du Centre de Gestion. Il expose que le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande sollicite son affiliation au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à compter du 01 janvier 2014. Par l'intermédiaire de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités déjà affiliées sont consultées afin de faire valoir leur droit à opposition dans un délai de 2 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'affiliation du syndicat mixte du Pays de Brocéliande au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à compter du 01 janvier 2014.

2014/024
EQUIPEMENTS
COMMUNAUX ET
TRAVAUX
Convention de
servitudes avec
E.R.D.F.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de servitudes avec E.R.D.F., concernant la parcelle cadastrée section A n°916, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec E.R.D.F.

QUESTIONS
DIVERSES

Monsieur le Maire présente les différents indicateurs financiers de la commune.

Monsieur le Maire propose d'établir le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections européennes qui se tiendront 25 mai prochain.

08h00 – 10h00	10h00 – 12h00	12h00 – 14h00	14h00 – 16h00	16h00 – 18h00
Raymond HALAIS	André PEPIN	Christian BAUDRY	Nicolas LEMOULAND	Rose-Marie BAUDRY
Mathilde DERoyANT	Henri AVRIL	Jean GILLIERS	Sandrine QUINTIN	Anne-Marie MENARD

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2014/013	VIE MUNICIPALE : Désignation des commissions municipales et des membres des organismes extérieurs
2014/014	VIE MUNICIPALE : Délégations du Conseil Municipal au Maire
2014/015	VIE MUNICIPALE : Délégation de fonction
2014/016	VIE MUNICIPALE : Délégation de signature
2014/017	VIE MUNICIPALE : Fixation du montant des indemnités
2014/018	VIE MUNICIPALE : Autorisation de signature pour actes administratifs
2014/019	EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX : Acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1044
2014/020	URBANISME : Enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural reliant le Chesnay aux Champs Mary
2014/021	FINANCES : Approbation des comptes de gestion
2014/022	INTERCOMMUNALITE : Changement de statuts du syndicat mixte du Couesnon Aval
2014/023	INTERCOMMUNALITE : Demande d'affiliation volontaire au CDG 35
2014/024	EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX : Convention de servitudes avec ERDF

Philippe GERMAIN		Nicolas LEMOULAND	
Etienne GUICHARD		Jean GILLIERS	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	
Mathilde DERoyANT			